



Informations aux patients

En cas de cancer avec désir de préservation de la fertilité

Un diagnostic de cancer est une nouvelle bouleversante et ce, à tout âge. Mais aujourd'hui, les progrès accomplis dans le diagnostic et le traitement du cancer ont permis à de nombreux hommes et garçons de vaincre la maladie et de poursuivre une vie normale. Cependant, certains traitements contre le cancer (p.ex. opérations, chimiothérapie, radiothérapie) peuvent induire une infertilité, transitoire ou définitive.

La **préservation de la fertilité chez l'homme** avant un traitement anticancéreux consiste en général à congeler un ou plusieurs éjaculats dans l'azote liquide.


Dans de très rares cas, il peut y avoir une absence de spermatozoïdes dans l'éjaculat. Dans ces cas, la congélation du tissu testiculaire (après biopsie du testicule) peut être une option.

La congélation d'un ou plusieurs éjaculats avant le traitement anticancéreux est également possible chez les **adolescents** après la puberté.

Pour les **garçons** atteints de cancer avant la puberté, la biopsie testiculaire avec congélation du tissu testiculaire peut être une possibilité de préservation de la fertilité.

Les **coûts** pour la préservation de la fertilité en cas de cancer sont en général pris en charge par la caisse maladie.

La **durée** de la préservation des spermatozoïdes (éjaculat/tissu testiculaire) en cas de cancer n'est pas limitée par la loi suisse.



Si vous souhaitez congeler un ou plusieurs éjaculats, vous pouvez prendre contact directement avec le **laboratoire d'andrologie** (à l'HFR).

026 343 51 44

info@fertas.ch

Si vous avez des questions concernant la procédure, les possibilités d'utilisation ultérieures ou pour toutes autres questions, vous pouvez volontiers prendre un rendez-vous à notre **consultation spécialisée** au service de Procréation Médicalement Assistée (PMA).

HFR Fribourg – Hôpital cantonal

Clinique de gynécologie et obstétrique

026 306 29 23

pma@h-fr.ch